

> LA RÉUNION DU 1ER COMITÉ PILOTAGE SLGRI À BASTIA

Mieux prévenir le risque inondation

La mise en place de Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondation est prévue par la Loi Grenelle II et concerne ces territoires au profil « à risque ». Celui de l'agglomération bastiaise en fait partie. Il était donc important d'y engager une réelle réflexion sur sa vulnérabilité afin de travailler sur des solutions bien en amont.

ANALYSER. Par arrêté préfectoral, la Communauté d'agglomération de Bastia a été désignée structure porteuse de cette démarche partenariale sur le territoire des 5 communes qui la composent. La SLGRI est un travail collectif et partagé visant à démontrer la capacité du territoire à s'organiser face aux risques d'inondation ainsi qu'à coordonner les politiques publiques de prévention des risques en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

La SLGRI identifie les dispositions, les mesures ou intentions en matière de protection et de sauvegarde qu'il conviendra de mettre en oeuvre pour répondre aux enjeux du territoire. Elle constitue aussi une feuille de route évolutive en fonction de l'amélioration des connaissances, de la structuration des maîtrises d'ouvrages et des réflexions de chacun.

Lagglo bastiaise est bien consciente de l'importance de la problématique du risque inondation,



les épisodes climatiques exceptionnels qui ont frappé la Corse fin novembre rappellent de toutes façons les acteurs publics à la dangerosité de la réalité. Ainsi, la CAB est également partenaire du projet de coopération transfrontalière Interreg Marittimo «ADAPT» consacré aux effets du changement climatique et où l'on apprend beaucoup de ce qui est mis en oeuvre ailleurs. Dans ce cadre, elle développera des outils et des échanges destinés à enrichir sa propre stratégie locale.

Début mars, cette première réunion de l'ensemble des protagonistes s'inscrivait dans une démarche de concertation en vue d'élaborer un projet de cahier des charges pour la recherche d'un prestataire répondant aux intérêts et besoins du territoire. Outre les partenaires désignés par arrêté préfectoral, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Communauté de Communes de Marana-

Golo, également pilotes de la SLGRI sur leurs territoires respectifs, ont aussi été invitées à y participer. Car les périmètres d'action des stratégies locales votés au delà des territoires à risque important, ils ont tout intérêt à s'élargir pour gérer le risque à des échelles pertinentes (bassin versant, cellule de submersion, etc.), dans ce cadre, il était donc naturel pour la CAB d'associer sa voisine de Marana Golo.

Afin d'éclairer les travaux et permettre un échange constructif, la CAB avait fait appel à deux experts. Une étude sur la caractérisation des précipitations en Corse a été présentée à l'assistance et Stéphanie Bidault, directrice du Centre Européen de Prévention des Risques Inondations (CEPRI), a quant à elle expliqué tout l'intérêt de se doter d'une stratégie locale qui renforce les dispositifs de gestion avec pour maître-mot : sécurité.

M.M.

LPBSMS

ÎLES. Marie-Antoinette Maupertuis, conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales, s'est rendue à Varsovie pour assister la réunion du Comité des Régions. Elle y a présenté à cette occasion le rapport relatif à " l'entrepreneuriat dans les îles : contribuer à la cohésion territoriale ". Il expose la situation économique spécifique des régions insulaires dans l'UE et formule des recommandations visant à accorder aux îles une attention particulière et veiller à la réduction des disparités liées à leurs caractéristiques.

JUSTICE. La chambre d'instruction de la cour d'appel de Bastia a prononcé la nullité de la procédure visant les deux supporters du SCB, Julien Muselli et Adrien Matarise. Ils étaient incarcérés depuis le mois de novembre, mis en cause dans l'affaire des engins explosifs trouvés en marge d'une manifestation organisée le 20 février 2016 à Bastia pour soutenir Maxime Beux, ce supporter qui avait perdu un oeil lors d'incidents avec la police après le match Reims-Bastia. Le contrôle judiciaire et la procédure concernant Maxime Beux, Jean-Philippe Mei et Ghjilormu Garelli sont également annulés.

HOMMAGE. Le 8 mars lors de la Journée internationale des droits des femmes, la Collectivité territoriale de Corse a rendu hommage à une héroïne de l'histoire insulaire, **Maria Gentile** de Poghju d'Oletta. Elle qui avait bravé la répression des troupes du Roi de France en 1769. Un buste la représentant, signé de l'artiste Gabriele Diana, a ainsi été installé aux côtés des statues de Pasquale Paoli et de Napoléon 1er.